

BREVET D'INSTRUCTEUR – COURSE ÉLÉMENTAIRE SUR QUILLARD

Description du brevet

Ce brevet est délivré à l'issue d'un processus de candidature et d'une démonstration de compétences et est ouvert à tout instructeur titulaire du brevet d'Instructeur de croisière élémentaire. Les candidats qui désirent obtenir ce brevet d'instructeur doivent démontrer leur maîtrise des connaissances en réussissant les examens de niveau stagiaire, en planifiant un programme de cours et en élaborant des plans de leçons pour la prestation de la formation. Les candidats doivent avoir une expérience considérable en course pour appuyer le processus de candidature. Ceux qui auront réussi le processus et l'évaluation des connaissances théoriques seront autorisés à délivrer les brevets d'Introduction à la course sur quillard et de Course élémentaire sur quillard de Voile Canada.

Les candidats qui soumettront leur candidature pour ce brevet devront prévoir suffisamment de temps pour préparer un programme de cours et des plans de leçons pour la livraison de l'ensemble des brevets. Il est recommandé que le candidat prépare et soumette également du matériel de soutien à la formation pour révision (présentations, exercices et réponses, etc.) qui serait utilisé dans le cadre des sessions de formation des stagiaires.

Objectif

Préparer, évaluer la capacité et autoriser des instructeurs de croisière de Voile Canada à offrir des programmes menant aux brevets d'Introduction à la course sur quillard et de Course élémentaire sur quillard de Voile Canada.

Conditions préalables

Le candidat doit :

1. être un instructeur de croisière élémentaire (ou supérieur) en règle de Voile Canada;
2. avoir une expérience pratique de la course (sur l'eau) à bord de navires de taille appropriée comme indiqué dans le brevet;
3. démontrer les caractéristiques et motivations dignes d'un instructeur du programme Apprentissage de la croisière / Apprentissage du bateau à moteur (AC/AB) de Voile Canada;
4. démontrer une volonté de soutenir les objectifs du programme AC/AB de Voile Canada.

Connaissances et habiletés théoriques

Le candidat doit :

1. obtenir au moins 90 % à l'examen de Course élémentaire sur quillard de Voile Canada et à l'examen d'Introduction à la course sur quillard;
2. fournir un programme de cours et des plans de leçons pour un programme menant au brevet de Course élémentaire sur quillard de Voile Canada et pour un programme menant au brevet d'Introduction à la course sur quillard;
3. remplir le formulaire qui se trouve dans les annexes du *Manuel des politiques et procédures* : Instructeur croisière, bateau à moteur et navigation – Demande de certification

Compétences sur l'eau et évaluation des compétences sur l'eau

Ces compétences sont évaluées lors des cliniques d'instructeurs préalables.

Évaluation des connaissances et habiletés théoriques

Le plan de programme, les plans de leçon et les examens complétés des candidats sont soumis à Voile Canada avec la demande de certification. Ils seront revus pour leur méthode, leur exhaustivité et leur contenu.

Les documents soumis peuvent être acceptés tels quels ou les candidats peuvent être invités à fournir des informations supplémentaires ou à modifier le matériel soumis. Si des modifications sont demandées, les documents modifiés doivent être fournis à Voile Canada pour évaluation.

Lorsque les documents soumis seront évalués et considérés refléter le contenu approprié, sont complets, corrects et montrent une approche et une séquence raisonnables de la formation, le demandeur sera avisé que la certification est octroyée et la base de données de Voile Canada sera mise à jour.

Brevets pouvant être délivrés

Brevet d'Introduction à la course sur quillard et brevet de Course élémentaire sur quillard

Remarques additionnelles

Les instructeurs doivent s'inscrire chaque année avant d'enseigner ou d'accorder des certifications de Voile Canada. Le candidat instructeur doit posséder tous les préalables avant de s'inscrire à une clinique et doit respecter toutes les exigences de certification dans un délai de quatre mois suivant le dernier jour du Programme de perfectionnement des instructeurs (PPI) auquel il a participé.

Le renouvellement de la certification est exigé pour tous les niveaux d'instructeur dans un délai de 36 mois suivant le dernier jour de l'année civile au cours de laquelle a été accordé(e) la première certification, le renouvellement de certification ou le PPI, tel qu'autorisé par le comité Formation et de certification de Voile Canada.

Le renouvellement de la certification est obtenu auprès de Voile Canada en accord avec le *Manuel des pratiques et procédures* d'AC/AB ou le site Web de Voile Canada ou en participant à un PPI afin de maintenir ou rehausser ses compétences d'instructeur ou d'IE.

Exigences d'ordre physiques pour les candidats

Ces programmes comportent de courtes périodes de travail physique et exigent une force moyenne du haut du corps ainsi qu'une agilité et un équilibre suffisants pour se déplacer sans danger sur le bateau. Les candidats devront montrer qu'ils possèdent de bonnes aptitudes pour la communication et de bonnes compétences en coaching. Ils devront également montrer qu'ils sont capables de manœuvrer en toute sécurité une embarcation utilisée pour l'enseignement avec des stagiaires novices à bord dans des conditions de vent et météorologiques pouvant aller jusqu'aux limites supérieures d'un avertissement de vent fort.

Les candidats qui donneront des programmes en formule « vie à bord » devront aussi respecter les exigences prévues pour les instructeurs de croisière intermédiaire.

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir davantage sur la marche à suivre pour devenir un instructeur de quillard ou de croisière de Voile Canada, veuillez communiquer avec votre association provinciale de voile ou avec Voile Canada.